

## REGLEMENT INTERIEUR

### PETIT COLLÈGE

**MAJ 17/07/2023**

#### 1) HORAIRES

Les jours de classe sont le lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.  
L'inscription à l'école implique une fréquentation régulière et **le respect des horaires** en évitant les retards à répétition pour le bon lancement de la journée. **Les familles veilleront à ne pas partir en vacances sur le temps scolaire.**

À partir du CE1 le 1/4 d'heure supplémentaire de chaque matinée permet d'assurer 1 h 15 de catéchèse par semaine et par classe.

Le mercredi : Après 12h15, les enfants restants sur la cour, seront conduits au self du Petit Collège et le repas sera facturé aux familles.

Les externes ne peuvent revenir à l'école qu'à partir de 13h20.  
Après 17h, les élèves restants sur la cour seront conduits directement à la garderie ou à l'étude qui sera alors facturée aux familles.  
Toute étude/garderie commencée sera dûe.

**ATTENTION : Pour les journées de concertation des enseignants, les élèves sont libérés certains mercredis matins dans l'année scolaire. Pour la plupart de ces matinées de concertation, la garderie et la cantine sont assurées. Voir le calendrier sur le site du Caousou.**

#### 2) ABSENCES

- **Les absences doivent être signalées, dès la première heure de classe du matin et de l'après-midi, par téléphone au 05 62 47 48 41, ou par mail [accueil-petitcollege@caousou.com](mailto:accueil-petitcollege@caousou.com) puis confirmées par écrit dès le retour de l'enfant avec le ticket d'autorisation complété en fin de carnet (partie droite à remplir par les parents). Ce ticket est indispensable car il doit être joint au registre d'appel de l'enseignant(e).**
- Les autorisations et/ou dispenses doivent être obligatoirement inscrites sur le carnet de liaison.

#### 3) RETARDS

- Les retards sont gênants pour la classe, mais aussi pour l'enfant qui les subit. Après 8h30, tout retard sera noté dans le carnet jaune.
- Ils doivent être signalés à la réception de l'école au moment de l'arrivée et justifiés.

**RAPPEL : Tous les élèves doivent être dans la cour ou en classe à 8h30 le matin et à 13h30 l'après-midi dernier délai.**

#### 4) LA SÉCURITÉ - CIRCULATION DANS LES LOCAUX

- Les parents laissent leurs enfants rentrer seuls dans l'école, sauf s'ils ont un rendez-vous avec l'enseignant.
- Pour les rendez-vous, se présenter à l'accueil et attendre dans la salle d'attente.
- Aucun parent n'est autorisé à se rendre directement dans les classes tant pour un retard le matin que le soir après la classe.
- En fin de journée, les parents peuvent rentrer dans l'école en respectant le sens de circulation : entrée avenue Camille Pujol, sortie rue du Professeur Martin.
- **En cas de litige entre deux ou plusieurs enfants, seuls le chef d'établissement, les enseignants ou les surveillants peuvent intervenir. En aucun cas, les parents ne doivent tenter de « régler le problème » sur la cour ou à la sortie de l'école.**
- Les parents ne descendant pas de leur véhicule pour récupérer leurs enfants dans l'enceinte de l'établissement et leur demandant de les rejoindre sont responsables en cas d'accident.
- Sauf autorisation des enseignants, de la secrétaire, des surveillants ou du chef d'établissement, aucun enfant, aucun parent ne peut circuler non accompagné dans les escaliers et les couloirs.
- Les élèves du Petit Collège qui sont autorisés (document dans le carnet de liaison) à quitter seuls l'établissement ont un laissez-passer fixé au cartable.
- Les élèves qui ne sont pas autorisés à sortir seuls attendent la personne habilitée à venir les chercher DANS L'ENCEINTE de L'ÉCOLE.
- Pendant les heures de cours, aucun enfant ne peut quitter l'établissement sans autorisation écrite des parents.
- Les déplacements dans les escaliers et les couloirs se font dans le calme et sans courir.
- Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.
- Il est interdit de fumer y compris la cigarette électronique.

#### 5) HABITUDES VESTIMENTAIRES ET AUTRES...

- **L'utilisation du téléphone portable ou tout autre objet connecté (exemple montre ...) est strictement interdite dans l'enceinte de l'école. En cas de non-respect de cette règle, une sanction sera appliquée.**
- Les enfants qui arrivent à l'école en possession d'un téléphone portable ou d'une montre connectée devront le ou la déposer à l'accueil dès leur arrivée.
- La tenue vestimentaire de tous les enfants sera simple, pratique, correcte et décente. On évitera les vêtements trop fragiles ou fantaisistes. Une tenue adaptée (vêtements, chaussures) sera prévue les jours d'activités sportives. Pas de port de maillot de foot, de rugby...
- Maquillage, vernis à ongles et coloration de cheveux sont interdits.
- Les bijoux et objets de valeur sont fortement déconseillés. En cas de perte, la responsabilité de l'école n'est pas engagée.
- **L'équipe éducative se réserve le droit d'interdire l'introduction de tout jeu qui pourrait entraîner de la violence, des dangers, des conflits, etc... entre les enfants.**
- Tout objet confisqué sera restitué à chaque départ en vacances.
- Chaque enfant doit penser à rapporter ses vêtements chaque soir (manteaux, blousons, ...). **Ceux-ci doivent être marqués.** A la fin de chaque période, les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative.

- Le chewing-gum, les sucettes et les bonbons (sauf évènements exceptionnels dans les classes avec l'enseignante) sont interdits. Pour le goûter, penser à l'éco-goûter sans emballage.

## **6) TRAVAIL SCOLAIRE**

- Une rencontre des parents de chaque classe est prévue en début d'année scolaire avec l'enseignant ; elle leur permet de voir les locaux et d'être informés sur l'organisation et les objectifs des activités de la classe durant la semaine et l'année.
- En classe, les enfants doivent avoir le matériel scolaire nécessaire demandé par l'enseignant, marqué à leur nom. Veiller à le renouveler à chaque période.
- Du CP au CM2, les parents sont informés des résultats de l'enfant par le livret scolaire unique - LSU - en se rendant sur Ecole Directe.
- Les LSU doivent être signés par voie numérique par les parents.
- Les parents auront à cœur de veiller à ce que l'enfant apprenne ses leçons régulièrement, voire par cœur si cela est demandé par l'enseignante.
- Les évaluations ne peuvent être rattrapées, si l'absence n'est pas justifiée.
- Le passage dans la classe supérieure ou le maintien sur un niveau est décidé par le Conseil de Cycle et par le chef d'établissement sur examen de l'ensemble des évaluations, compétences et compte-tenu de l'évolution des résultats scolaires de l'élève.

## **7) LIEN « ECOLE-FAMILLE »**

- Les enseignants et le chef d'établissement peuvent rencontrer les familles avant ou après les heures de cours, les rendez-vous sont demandés par écrit via le carnet jaune ou par téléphone.
- Tout courrier est à remettre sous enveloppe portant le nom et la classe de l'élève à l'accueil ou à l'enseignant.

## **8) LIVRES ET FOURNITURES**

Les fournitures sont à la charge des familles. Certains livres et fichiers sont facturés aux familles. Les manuels scolaires sont à la location. Voir tableau des tarifs sur le site.

## **9) SANTÉ – HYGIÈNE**

- Chaque parent doit veiller à l'hygiène corporelle et vestimentaire de son enfant.
- Tout parent qui constate que son enfant est porteur de poux, doit le signaler le plus rapidement possible. Un mail est alors envoyé afin que les familles fassent le nécessaire (traitement préventif) auprès de leur(s) enfant(s).
- Toute maladie importante et/ou contagieuse (scarlatine, rubéole, covid etc...) doit également être signalée. Une attestation sur l'honneur indiquant que l'enfant est apte à reprendre l'école pourra être demandée. En fonction de la situation sanitaire, nous suivrons et nous nous adapterons au protocole sanitaire en vigueur donné par l'Éducation Nationale et par le Ministère de la Santé.
- Ne pas mettre les enfants à l'école lorsqu'ils ont de la fièvre ou la gastro
- Tout incident survenu au sein de la famille et pouvant avoir des incidences le lendemain à l'école doit nous être signalé.

- En cas d'incident survenant à votre enfant dans l'école quelque soit le degré de gravité, vous serez informé(s) par téléphone.
- Une pharmacie est disponible dans l'école et contient uniquement les produits d'usage courant autorisés à l'école pour apporter les premiers soins aux enfants.
- **Nous vous rappelons que nous ne pouvons pas donner de médicaments aux élèves même sur présentation d'une ordonnance médicale.**  
Si besoin contacter l'infirmière : infirmerie-caousou@caousou.com
- Seuls les enfants ayant un Projet d' Accueil Individualisé - PAI - établi avec le médecin spécialiste et signé par les différents partenaires se verront attribuer leur traitement.
- **Attention : aucun enfant ne doit venir avec des médicaments dans son cartable.**
- Les enfants malades ou accidentés sont pris en charge sur place par l'adulte référent.
- Il est vivement conseillé de nous signaler par écrit si votre enfant doit porter ou pas ses lunettes pendant la récréation.

## 10) RESTAURATION

A l'école élémentaire, le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe. Les élèves 1/2 pensionnaires bénéficient d'un forfait pour les 4 repas par semaine. Un forfait est aussi proposé pour les déjeuners du mercredi : voir tableau des tarifs sur le site.

Les élèves qui prennent 1, 2 ou 3 repas par semaine ne peuvent bénéficier du forfait. Ils ont donc le statut d'externe. Les familles doivent régler les repas à l'avance : sur Ecole Directe ou au secrétariat de l'école primaire.

Tous les élèves du primaire de l'élémentaire (1/2 pensionnaires ou externes) possèdent une carte magnétique qu'ils présentent au début de chaque repas. Cette carte reste en classe et ne doit jamais sortir de l'école. Toute carte de cantine perdue ou abimée sera facturée aux familles.

### RÈGLEMENT DU SELF AU PETIT COLLÈGE

- Ce règlement a pour but de permettre à chacun de passer le temps du repas dans de bonnes conditions et d'être en forme l'après-midi.
- **Bonne tenue à table, respect envers les adultes encadrants et entre élèves, politesse sont exigés.**
- La cantine n'est pas seulement un lieu où l'on mange, elle est également un lieu d'éducation.
- Tous les enfants passent avec leur plateau au self.
- Nous veillons à ce qu'ils mangent au minimum la moitié de l'entrée choisie, du plat garni et le fromage ou le dessert.
- Des enfants de CM, à tour de rôle, sont amenés à participer chaque jour au service (sauf si le protocole sanitaire l'interdit).
- **Chacun participe au rangement de son plateau et ne quitte la table qu'après autorisation des surveillants, puis regagne la cour sans courir.**
- Ce règlement doit être respecté sinon une sanction sera décidée par le chef d'établissement et l'équipe éducative.

## 11) SANCTIONS

- Les enseignants et les surveillants, soucieux du bien-être des enfants, veillent quotidiennement au respect et à la sécurité de chacun. Aussi, le non-respect du règlement intérieur ainsi que tout acte de violence verbale et/ou physique sera sanctionné.
- Les parents sont avertis par le carnet de liaison ou par courrier.
- Si un enfant accumule trop d'avertissements, sa situation sera examinée par l'équipe éducative et l'exclusion pourra être envisagée.

### EXCLUSION D'UN ÉLÈVE

- Lors de l'inscription d'un enfant au Caousou, le chef d'établissement passe au nom de l'équipe enseignante, un contrat de scolarisation et d'éducation avec les responsables de l'enfant. A la signature du contrat, l'établissement et les parents s'engagent mutuellement à le respecter.
- **Si le chef d'établissement estime que le contrat n'est plus respecté, après avoir dûment averti les parents et discuté avec eux, il remettra l'enfant à la famille.**
- Dans les cas graves, le renvoi temporaire ou définitif peut être décidé par le chef d'établissement après rencontre avec la famille sans avertissement préalable.

## 12) REINSCRIPTION

**Au Caousou, la réinscription n'est pas automatique.** Elle se fait courant du 2<sup>nd</sup> semestre. Les parents sont invités à demander la réinscription en ligne, sur le site du Caousou.

La direction et l'équipe éducative.